



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Date de la convocation : 8 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs LE BOUDEC Christine, RUCET Angélique, LEMOINE Claude, DESERT Christelle, SAGEAN Laurence, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, MARTIN Jean-Loup.

Etaient Absents ou Excusés : M. BERTHELOT Vincent ayant donné pouvoir à Mme SAGEAN Laurence, M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir Mme LE BOUCHER Gwénaëlle, M. ACINA Alain ayant donné pouvoir à M. HAMON Pascal, Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle ayant donné pouvoir à Mme DESERT Christelle.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle

ORDRE DU JOUR

1/ FINANCES

- 1.1/ Vote des taux des impôts directs locaux 2019
- 1.2/ Renouvellement des CAE
- 1.3/ Vote du budget primitif 2019 : Budget principal

2/ DINAN AGGLOMERATION

- 2.1/ Fonds de concours 2019 : accueil périscolaire

3/ TRAVAUX

- 3.1/ SDE 22 : Rénovation de la commande P4 au Châtelier
- 3.2/ Sanitaires, vestiaires et salle de repos du local technique : devis plomberie et électricité

4/ ALSH

- 4.1/ Projet de Mutualisation avec Pleudihen et St Hélien
-

DELIBERATION N° 24/2019 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l’année 2019 de voter les taxes locales établies comme suit (sur avis de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées dans le cadre de l’intégration fiscale progressive) :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux	Produits
TH	1 069 000,00	13,10 %	140 039 €
TFB	693 200,00	16,91 %	117 220 €
TFNB	23 200,00	60,65 %	14 071 €
			271 330 €

Vote à l’unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 25/2019 – RENOUELEMENT DES CONTRATS AIDES

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de renouveler pour un an 2 CAE à temps non complet (DHS : 20h), l’un affecté au service technique, l’autre affecté au service scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler les 2 CAE pour un an (du 2 mai 2019 au 1^{er} mai 2020) avec une durée hebdomadaire de service de 20h.

Vote à l’unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 26/2019 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire rappelle : Suite au rejet du budget lors du conseil municipal du vendredi 5 avril 2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis pour s’accorder sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d’investissement.

Monsieur Claude LEMOINE, adjoint aux finances, présente à l’assemblée le projet de budget primitif du budget principal pour l’année 2019 :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s’équilibrent à **967 422,79 €**.
- Les dépenses et les recettes de la section d’investissement s’équilibrent à **468 825,19 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de la Commune pour l’année 2019.

Vote à l’unanimité des membres présents et représentés.

Madame SAGEAN souligne sa satisfaction quant au budget proposé, à savoir un budget de rigueur. Elle propose qu'un contrôle budgétaire soit réalisé en septembre. Elle rappelle que M. BERTHELOT Vincent aidera Mme LEBOUDEC Christine aux travaux.

DELIBERATION N° 27/2019 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE DINAN AGGLOMERATION

Madame LEBOUDEC Christine, conseillère déléguée aux travaux présente le dossier : Suite à la visite de la DDCS, de la PMI, il s'avère que les locaux de l'accueil périscolaire et extrascolaire sont vétustes et absolument pas aux normes PMR. Il devient urgent de rénover le bâtiment, d'autant plus que les enfants sont de plus en plus nombreux en périscolaire. Mme LEBOUDEC estime les travaux à 40 000 € HT, budget qui pourra être modifié après avoir fait appel à un architecte.

Plan de financement prévisionnel

<i>Dépenses d'investissement HT</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Travaux	40 000 €	Fonds de concours	10 000 €
		Autofinancement	30 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Délais de réalisation : septembre 2019 à avril 2020

Ainsi, considérant ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet présenté ci-dessus,
- De valider le plan de financement et le calendrier de l'opération présenté ci-dessus, De demander à bénéficier du fonds de concours mis en place par Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 28/2019 – ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE LA COMMANDE P4 AU CHÂTELIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public au Chatelier présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 350 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre Commune ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur

le montant HT de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 29/2019 – SANITAIRES, VESTIAIRES ET SALLE DE REPOS DU LOCAL TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différents devis, décide:

- D'attribuer le lot plomberie à l'entreprise Sani Thermi de Langrolay sur Rance pour un montant de 4 498,80 € HT avec 9 voix pour, 3 contre (Mmes et messieurs RUCET Jean-Louis, LE BOUDEC Christine et MARTIN Jean-Loup qui auraient souhaité retenir l'entreprise locale) et une abstention de Mme SAGEAN Laurence.
 - D'attribuer le lot électricité à l'entreprise Potdevin de Pleudihen sur Rance pour un montant de 2 915,90€ HT, vote à l'unanimité des membres présents et représentés.
 - D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
-

PROJET DE MUTUALISATION DE L'ALSH AVEC LES COMMUNES DE PLEUDIHEN ET ST HELEN

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information est prévue le jeudi 25 avril à 19h à la salle des fêtes de St Hélien pour l'ensemble des élus des 3 communes.

Fin : 21h15

**FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019**

DELIBERATION N° 24/2019 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

DELIBERATION N° 25/2019 – RENOUELEMENT DES CONTRATS AIDES

DELIBERATION N° 26/2019 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

DELIBERATION N° 27/2019 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE DINAN AGGLOMERATION

DELIBERATION N° 28/2019 – ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE LA COMMANDE P4 AU CHÂTELIER

DELIBERATION N° 29/2019 – SANITAIRES, VESTIAIRES ET SALLE DE REPOS DU LOCAL TECHNIQUE